

CHARTE DE BIENVEILLANCE DU BRANCARDAGE

La bienveillance est une démarche globale dans l'accompagnement et l'accueil du patient et de l'utilisateur. Elle vise à promouvoir une attitude attentionnée et compréhensive tout en respectant les droits et la liberté du patient, de l'utilisateur.

Avec le patient :

- Je suis ponctuel
- Je frappe à la porte avant d'entrer
- Je me présente
- Je suis souriant, poli, aimable et à l'écoute
- Je m'assure de l'identité du patient
- Je mets le patient en confiance
- Je fais attention au chaussage
- J'explique au patient les étapes du transfert
- Je veille au bien-être du patient pendant le brancardage
- Je fais preuve de patience
- Je ne quitte pas la chambre avant d'avoir installé correctement le patient



Mais aussi :

- Je respecte la dignité et l'intimité du patient
- Je prends connaissance de la pathologie du nouveau patient à brancarder
- Je communique avec les soignants pour les premières prises en charge
- J'observe l'évolution des capacités du patient afin d'adapter mon accompagnement lors des transferts.
- Je préviens l'équipe médicale si le patient présente un problème médical.
- Je respecte l'hygiène et la sécurité du matériel de transport
- Je veille au bon fonctionnement du matériel utilisé pendant le brancardage
- Je contribue au parcours de soin du patient en faisant le lien entre les équipes soignantes et de rééducation.

Cette charte est issue d'un groupe de réflexion, au-delà des obligations relatives à la profession de brancardier. Elle précise l'engagement bienveillant à accompagner les patients dans leurs déplacements au sein de la clinique.